

[GRACE, (en termes de Theologie) [Théologie] unknown (Page 7:800)

[GRACE, s. f. en termes de Theologie, signifie un don que Dieu confere aux hommes par sa pure libéralité, & sans qu'ils ayent rien fait pour le meriter, soit que ce don regarde la vie presente, soit qu'il ait rapport à la vie future.

De - là les Théologiens distinguent d'abord des graces dans l'ordre naturel, & des graces dans l'ordre du salut; les premieres renferment les dons de la création, de l'être, de la conservation, de la vie, de l'intelligence, & tous les avantages de l'ame & du corps; ce qui fait dire à S. Aug. ep. 177. **ad Innoc. Quadam non improbanda ratione dicitur gratiâ Dei quâ creati sumus homines ..... qui & essemus, & viveremus, & sentiremus, & intelligeremus.** [Saint Augustin, **Lettre 177 §7**] C'est aussi par la grace de Dieu que les anges & les ames des hommes sont immortelles, que l'homme a son libre arbitre, &c.

Les graces dans l'ordre du salut, sont celles qui de leur nature ont rapport & conduisent à la vie eternelle; & c'est de celles - ci principalement que traitent les Théologiens, lorsqu'ils agitent les matieres de la grace.

Ils définissent la grace dans l'ordre du salut en général, un don surnaturel que Dieu accorde gratuitement à des êtres intelligens, relativement à leur salut; ce qui convient à toute grace surnaturelle, tant à celle qui est conférée en vertu des mérites de Jesus - Christ, qu'à celle qui selon S. Thomas & plusieurs autres scholastiques, fut accordée aux anges dans leur creation, & au premier homme dans l'etat d'innocence.

Mais quand il s'agit de la grace de Jesus - Christ ou du Sauveur, ils la définissent un don surnaturel que Dieu accorde gratuitement à des créatures intelligentes en vûe de la passion & des merites de Jesus - Christ & relativement à la vie eternelle.

On peut remarquer dans cette definition, 1°. que le mot don est un terme très - vague auquel on n'attache pas d'idee nette.

2°. Les Theologiens ne sont pas d'accord sur l'explication de ce mot surnaturel, qui entre dans leur définition.

Les uns prétendent que c'est ce qui surpasse les forces actives de la nature.

Les autres entendent par surnaturel ce qui est au - dessus des forces actives & passives de la nature.

Ceux - ci entendent par surnaturel ce qui surpasse les forces tant physiques qu'intentionnelles des substances existantes & des accidens qui leur sont connaturels.

Ceux - là font consister la surnaturalité dans un certain rapport à Dieu comme auteur de la grace & de la gloire.

D'autres enfin la font consister dans une excellence au - dessus des forces & de l'exigence des natures créées & créables; dans une union avec Dieu ou réelle & physique, comme l'union hypostatique, ou intentionnelle immediate, ou intentionnelle mediate.

On peut choisir entre ces divers sentimens celui qui paroitra le plus clair; car ils sont très - théologiques.

Cette grace se divise en une infinité d'especes: savoir 1° en grace incréée & grace créée: la premiere est l'amour que Dieu porte aux créatures, & la volonté qu'il a de les rendre eternellement heureuses; cette dénomination est tout - à - fait impropre: la seconde, ce sont les moyens & les bienfaits qu'il leur confere

pour parvenir à cette fin. **S. Thomas**, III. part. quœst. ij. art. 10. Estius, Sylvius, Bellarm. &c.

2°. En grace de Dieu & grace du Christ: l'une est celle qui est conférée sans egard aux mérites de Jesus - Christ, on l'appelle aussi grace de santé; c'est la grace des anges & d'Adam avant leur chute: l'autre est celle qui est conférée en considération des mérites du Rédempteur, on la nomme aussi grace médicinale; elle a lieu dans l'état présent de l'homme. **S. Thomas**, Cajétan, &c.

3°. En grace extérieure & grace intérieure: la première est celle qui remue l'homme par des moyens extérieurs, tels que la loi, la doctrine, la predication de l'évangile; les Pélagiens ne reconnoissoient que cette espece de grace: la seconde est celle qui le touche intérieurement par de bonnes pensées, de saints desirs, des résolutions pieuses, &c.

4°. En grace donnée gratuitement & grace qui rend agréable à Dieu, ou, comme s'expriment les Théologiens, gratia gratis data, & gratia gratum faciens: par gratia gratis data, ils entendent un don surnaturel que Dieu confère à quelqu'un pour le salut & la sanctification des autres, quoique en vertu de ce don il n'opere pas toujours la sienne propre: tels sont le don des langues, le don des miracles, le don de prophétie, &c. Par gratia gratum faciens, ils entendent un don surnaturel destiné primitivement & par sa nature à la sanctification & au salut de celui qui le reçoit, & le rendant agréable aux yeux de Dieu.

5°. Cette dernière se divise en grace habituelle & en grace actuelle. La grace habituelle est celle qui réside dans l'ame comme une qualité inhérente, fixe & permanente, à - moins que le péché mortel ne l'en chasse; elle se subdivise en grace sanctifiante ou justifiante, vertus infuses & dons du S. Esprit.

La grace sanctifiante ou justifiante est celle par laquelle l'homme devient formellement juste, reçoit la justice comme une forme: on a emprunté cette expression de la philosophie d'Aristote.

La grace actuelle est celle qui est accordée par manière d'acte ou de motion passagère pour faire quelque bonne oeuvre particulière, comme de résister à telle ou telle tentation, accomplir tel ou tel précepte.

Dans toutes les contestations qui divisent les Théologiens sur la doctrine de la grace, c'est de l'actuelle qu'il est question.

6°. Cette grace actuelle se divise en grace d'entendement & grace de volonté. La grace d'entendement est une illustration intérieure de l'esprit: la grace de volonté est un mouvement indélébile & immédiat que Dieu opère dans la volonté. La grace actuelle, au - moins depuis le péché d'Adam, affecte ces deux facultés à cause des ténèbres dont l'entendement est obscurci, & qui demandent qu'il soit éclairé, & de la faiblesse que le péché du premier homme a mis dans la volonté, & qui exige un secours d'en haut pour le porter au bien.

Cette distinction, comme on voit, suppose celle qu'on a établie entre l'entendement & la volonté, & qui paroît, à quelques égards, précaire & nominale.

7°. La grace actuelle, tant qu'elle renferme ces deux qualités, se divise en grace opérante & co - opérante, prévenante & subsequente, existante & aidante; termes que les Théologiens expliquent différemment selon les divers systèmes qu'ils embrassent sur la grace. On peut dire que la grace opérante, prévenante, & existante, est la même chose dans le fond; & la définir une illustration soudaine de l'entendement, & une motion indélébile de la volonté que Dieu opère en nous sans nous, afin que nous voulions & que nous fassions le bien surnaturel: de même la grace co - opérante, subsequente, & aidante, est la même chose dans le fond; & on la définit un concours surnaturel par lequel Dieu agit avec nous pour produire tous & chacun des actes surnaturels & libres dans

l'ordre du salut.

8°. La grace opérante ou existante se divise en grace efficace & en grace suffisante. La grace efficace est celle qui opere certainement & infailliblement le consentement de la volonté, & à laquelle cette volonté ne résiste jamais quoiqu'elle ait un pouvoir prochain & réel de lui résister. La grace suffisante est celle qui donne à la volonté des forces proportionnées pour faire le bien, mais dont la volonté n'use pas toujours.

La grace, son, opération, sa nécessité, son accord avec la liberté de l'homme, étant des mystères incompréhensibles à notre faible raison, il n'est pas étonnant qu'il y ait eu sur tous ces points des opinions opposées; les plus considérables sont celles des Pélagiens, des Sémi - Pélagiens, des Arminiens, des Molinistes, des Congruistes, &c. d'une part; & de l'autre des Prédestinatiens, des Wiclesistes, des Luthériens, des Calvinistes rigides ou Gomaristes, de Baïus, de Jansenius, des Augustiniens, des Thomistes, &c. Voyez ces articles.

La dispute entre les défenseurs de ces différentes opinions roule principalement sur la nécessité & l'efficacité de la grace.

Les Pélagiens & les Sémi - Pélagiens sont en opposition avec tous les autres sur cet article les premiers refusant de reconnoître aucune espèce de grace intérieure, & ceux - ci niant la nécessité de la grace pour le commencement de la foi & des oeuvres. Selon les théologiens qui ont écrit depuis la bulle d'Innocent X contre le livre de Jansénius, S. Augustin n'a disputé contre ces hérétiques que pour les obliger de reconnoître cette nécessité qu'ils nioient: en convenant que c'est - là l'objet principal de S. Augustin, il faut avouer que chemin faisant il enseigne aussi l'efficacité de la grace, d'une manière très - forte; que sans doute les Semi - Pélagiens en niant la nécessité de la grace pour le commencement des oeuvres & de la foi, croyoient encore que celle qu'ils admettoient étoit versatile; & que S. Augustin combat cette opinion.

La doctrine catholique enseigne que la grace intérieure prévient la volonté, & que par conséquent elle est nécessaire pour le commencement de la foi & des oeuvres, & que l'homme ne peut rien sans elle dans l'ordre du salut.

Les Pélagiens & les Sémi - Pélagiens mis à part, les défenseurs des autres opinions sont principalement divisés sur l'efficacité de la grace.

Les vérités catholiques sur cette matière, sont 1°. qu'il y a des graces efficaces par lesquelles Dieu sait triompher de la résistance du coeur humain, sans préjudice de la liberté: 2°. qu'il y a des graces suffisantes auxquelles l'homme résiste quelquefois.

Mais on dispute fortement sur la question d'où naît l'efficacité de la grace; est - ce du consentement de la volonté, ou bien est - elle efficace par elle - même? c'est à ces deux opinions qu'il faut réduire la multitude de celles qui partagent les Théologiens. Les principaux systèmes sur cette matière sont ceux des Thomistes, des Augustiniens, des Congruistes, des Molinistes, & du P. Thomassin.

Les Thomistes prétendent qu'on doit tirer l'efficacité de la grace de la toute - puissance de Dieu & du souverain domaine qu'il a sur les volontés des hommes; ils la définissent une grace qui de sa nature prévient le libre consentement de la volonté, & opere ce consentement, on applique physiquement la volonté à l'acte, sans gêner ou détruire pour cela la liberté: selon eux, elle est absolument nécessaire pour agir, dans quelque état que l'on considère l'homme; avant le péché d'Adam, à titre de dépendance; après le péché d'Adam & à titre de dépendance, & à titre de faiblesse que la volonté de l'homme a contractée par ce péché. Ils l'appellent aussi prémotion physique. Voyez Prémotion.

Les Augustiniens soutiennent que l'efficacité de la grace prend sa source dans la force d'une délectation victorieuse absolue, qui emporte par sa nature le consentement de la volonté: selon eux, la grace efficace est celle qui prévient physiquement la volonté, mais qui n'en opère le consentement que par une prémotion morale. Ils sont partagés sur sa nécessité, les uns voulant que pour tout acte surnaturel & méritoire il faille une grace elle-même; les autres, comme le cardinal Norris, distinguant les oeuvres difficiles d'avec les oeuvres faciles, & exigeant pour les premières seulement une grace efficace par elle-même, & pour les autres une grace suffisante. Voy. Suffisante & Augustiniens.

Les Congruistes croient que l'efficacité de la grace vient de la combinaison avantageuse de toutes les circonstances dans lesquelles elle est accordée. Dieu, dans ce système, prévoit en quel temps, en quel lieu, & en quelles circonstances la volonté sera d'humeur de consentir ou de ne pas consentir à la grace, & par pure bonté il la place dans le moment favorable: selon eux, la grace efficace & la grace suffisante ne diffèrent point essentiellement l'une de l'autre; mais seulement en ce que la grace efficace est un plus grand bienfait, eu égard aux circonstances, que n'est la grace suffisante: à-peu-près comme le don d'une épée fait à une personne est toujours un don, soit en temps de paix soit en temps de guerre; cependant relativement à cette dernière circonstance, l'épée étant plus utile en temps de guerre qu'en temps de paix, le don qu'on en fait est plus précieux dans une circonstance que dans l'autre. Voyez Congruisme.

Les Molinistes pensent que l'efficacité de la grace vient du consentement de la volonté; que Dieu en donnant à tous indifféremment la même grace, laisse à la décision de la volonté humaine de la rendre efficace par son consentement ou inefficace par son refus; [Bulle 82-83] ensorte qu'à proprement parler, ils ne reconnoissent point de grace efficace par elle-même, ou ce que les autres théologiens appellent, gratia per se & ab intrinseco efficax.

Le P. Thomassin (dogmat. theolog. t. III. tract. jv. c. xviiij.) fait consister l'efficacité de la grace dans un assemblage de plusieurs secours surnaturels, tant intérieurs qu'extérieurs, qui pressent tellement la volonté, qu'ils obtiennent infailliblement son consentement; de manière cependant que chacun de ces secours pris séparément peut être privé de son effet, & même en est souvent privé par la résistance de la volonté; mais collectivement pris, ils l'attaquent avec tant de force qu'ils en demeurent victorieux, en la prédéterminant non physiquement, mais moralement.

Les erreurs sur la grace efficace condamnées par l'Eglise, sont celles de Luther, de Calvin, & de Jansenius: Luther soutenoit que la grace agissoit avec tant d'empire sur la volonté de l'homme, qu'il ne lui restoit pas même le pouvoir de résister. Calvin dans son instit. l. III. c. xxiiij. s'attache à prouver que la volonté de Dieu apporte dans toutes choses, & même dans nos volontés, une nécessité inévitable. Selon Luther & Calvin, cette nécessité n'est point physique, totale, immuable, essentielle, mais une nécessité relative, variable, & passagère. Calv. instit. liv. III. chap. ij. n. 11. & 12. Luther, de serv. arbitr. fol. 434. Les Arminiens & plusieurs branches des Luthériens ont adouci cette dureté de la doctrine de leurs maîtres. Voyez Arminiens, Luthériens.

Les Arminiens soutiennent comme les Catholiques, la nécessité de la grace efficace en ce sens, que cette grace ne manque jamais aux justes que par leur propre faute, qu'ils ont toujours dans le besoin des grâces intérieures vraiment & proprement suffisantes pour attirer la grace efficace, & qu'elles l'attirent infailliblement quand on ne les rejette pas; mais qu'au contraire elles demeurent souvent sans effet, parce qu'au lieu d'y consentir, comme on le pourroit, on y résiste.

Jansénius & ses disciples croient que l'efficacité de la grace vient de l'impression d'une délectation céleste indélébile qui l'emporte en degrés de

**force sur les degrés de la concupiscence qui [Bulle 84]** lui est opposée. Voyez Jansénisme.

Toutes ces opinions se réduisent, comme nous l'avons dit plus haut, à deux systèmes diamétralement opposés, dont l'un favorise le libre arbitre & l'autre la puissance de Dieu; & dans chacune de ces deux classes en particulier, les opinions ne sont séparées souvent que par des nuances légères & presque imperceptibles. Les sémi - Pélagiens admettoient, au moins pour les bonnes œuvres, une grâce versatile & que Dieu accordoit après avoir consulté la volonté & prévu son consentement. Il seroit difficile d'assigner une différence à cet égard entre eux & les Molinistes & les Congruistes: il est vrai qu'ils prétendoient, disent les Théologiens, que ce consentement prévu étoit pour Dieu un motif déterminant, une raison de l'accorder; mais les Thomistes & les autres Théologiens catholiques partisans de la grâce efficace par sa nature, reprochent tous les jours aux Congruistes & aux Molinistes, que c'est là une conséquence nécessaire de leur opinion.

Les Molinistes & les Congruistes entre eux sont à - peu - près dans les mêmes termes. Molina n'a jamais nié la congruité de la grâce; & Suarès en disant qu'elle tire son efficacité des circonstances, ne peut pas disconvenir que le consentement ou le dissentiment de la volonté rend en dernier ressort la grâce efficace ou inefficace: c'est la remarque de Tourneli, de gratia Christi, tom. II. p. 674.

Le sentiment du P. Thomassin peut encore être rappelé au Molinisme ou au Congruisme; car la motion morale qui résulte de la multitude des grâces, avec quelque force qu'elle presse la volonté, est toujours distinguée du consentement, n'opère pas physiquement le consentement: c'est donc toujours ce même consentement qui rendra la grâce efficace.

D'autre part, toutes les opinions qui prêtent à la grâce une efficacité indépendante du consentement, rentrent les unes dans les autres; les noms n'y font rien: qu'on appelle la grâce une délectation, une prémotion, &c. cela ne fera rien à la question capitale, qui est de savoir si le consentement de la volonté sous son empire est libre ou nécessaire.

L'Eglise se met peu en peine des opinions abstraites sur la nature de la grâce; mais attentive à conserver le dogme de la liberté, sans lequel il n'y a ni religion ni morale, elle condamne les expressions qui y donnent atteinte. Il est difficile de croire qu'aucun théologien, sans en excepter Luther & Calvin, aient su de l'homme un être absolument dénué de tout pouvoir d'agir, incapable de mérite & de démerite, le jouet de la puissance de Dieu, & devenant au gré de l'Être suprême un vase d'honneur ou un vase d'ignominie, un élu ou un réprouvé: mais leurs expressions abusives & contraires au langage reçu, étoient condamnables; & c'est cela même que l'Eglise a condamné.

On trouvera aux articles particuliers, Molinisme, Congruisme, Thomisme, &c. des détails dont nous nous abstenons ici.

D'ailleurs on a tant écrit sur cette matière sans rien éclaircir, que nous craindrions de travailler tout aussi inutilement: on peut lire sur ces matières les principaux ouvrages des Théologiens des divers partis; les discussions auxquelles ils se sont livrés, sont souvent minutieuses & futiles, ne méritent pas de trouver leur place dans un ouvrage philosophique, quelque encyclopédique qu'il soit.

On a donné à S. Augustin le nom de docteur de la grâce, à cause des ouvrages qu'il a composés sur cette matière: il paroît qu'effectivement on lui est redevable de beaucoup de lumières sur cet article important: car il assure lui-même que Dieu lui avoit révélé la doctrine qu'il développe. Dixi hoc apostolico præcipuè cipe testimonio etiam me ipsum fuisse convictum, cum in hac quaestione solvendâ (comment la foi vient de Dieu) cum ad episcopum Simplicianum

scriberem, revelavit. S. Augustin, lib. de praed. sanct. c. jv.

### **Bibliographie**

Traité dogmatique et théologique sur la bulle "Unigenitus" donnée par Clément XI  
1738  
[https://books.google.fr/books?id=3bpWH\\_lnG-EC](https://books.google.fr/books?id=3bpWH_lnG-EC)

voir critique dans  
lettre XI p.108  
La Religion Vengée Ou Réfutation, Des Auteurs Impies, Volume 12  
<https://books.google.fr/books?id=a-d0AAAAcAAJ>

### **notes**

Louis Thomassin  
Mémoires sur la grâce, où l'on représente les sentimens de S. Augustin et  
<https://books.google.fr/books?id=eBH7ehCtyXMC>